

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE**
Collège des docteurs, docteurs de 3^{ème} cycle et docteurs ingénieurs
PROCLAMATION DES RÉSULTATS
Le Président de l'université

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 15 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision DAJ/n°2020-400 du Président de l'Université en date du 07 septembre 2020 portant convocation des électeurs ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 15 octobre 2020 ;

DÉCIDE
Article 1 : Répartition des sièges – Secteur 1

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	1	Liste A : Portons tous les talents	13 voix
Inscrits	45	Liste B : L'université Ensemble	17 voix
Votants	32		
Pourcentage de participation	71,1 %		
Bulletins blancs et nuls	2		
Suffrages exprimés	30		
Quotient électoral	30,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	13	0	13,00	0	0
Liste B : L'université Ensemble	17	0	17,00	1	1

Article 2 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRES	LISTE
JOSSO Selma	Liste B - L'université ENSEMBLE

Article 3 : Répartition des sièges – Secteur 2

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	3	Liste A : Portons tous les talents	37 voix
Inscrits	218	Liste B : L'université Ensemble	85 voix
Votants	159	Liste C : Autrement 2020	34 voix
Pourcentage de participation	72,9 %		
Bulletins blancs et nuls	3		
Suffrages exprimés	156		
Quotient électoral	52,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Reste	3 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	37	0	37,00	1	0,00	0	1
Liste B : L'université Ensemble	85	1	33,00	0	33,00	0	1
Liste C : Autrement 2020	34	0	34,00	0	34,00	1	1

Article 4 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRES	LISTE
JANNIARD Sylvain	Liste B - L'université ENSEMBLE
GOMEZ-MEJIA Gustavo	Liste A - Portons tous les talents !
LAMPITELLI Nicola	Liste C - Autrement 2020

Article 5 : Répartition des sièges – Secteur 3

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	2	Liste A : Portons tous les talents	47 voix
Inscrits	207	Liste B : L'université ensemble	53 voix
Votants	133		
Pourcentage de participation	64,2 %		
Bulletins blancs et nuls	5	Liste C : Autrement 2020	28 voix
Suffrages exprimés	128		
Quotient électoral	64,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Reste	3 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	47	0	47,00	0	47,00	1	1
Liste B : L'université ensemble	53	0	53,00	1	0,00	0	1
Liste C : Autrement 2020	28	0	28,00	0	28,00	0	0

Article 6 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRES	LISTE
GEORGELIN Christine	Liste B - L'université ENSEMBLE
DUBREUIL Géraldine	Liste A - Portons tous les talents !

Article 7 : Répartition des sièges – Secteur 4

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	1	Liste A : Portons tous les talents	15 voix
Inscrits	35	Liste B : L'université ensemble	6 voix
Votants	23		
Pourcentage de participation	65,7 %		
Bulletins blancs et nuls	2		
Suffrages exprimés	21		
Quotient électoral	21,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	15	0	15,00	1	1
Liste B : L'université ensemble	6	0	6,00	0	0

Article 8 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRE	LISTE
LOUDIN Audrey	Liste A - Portons tous les talents !

Article 9 : Début du mandat

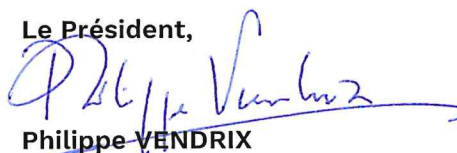
Conformément aux textes susvisés, le mandat des membres élus court à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 10 : Affichage des résultats

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'université.

Fait à Tours, le 16 octobre 2020

Le Président,



Philippe VENDRIX

Mis en ligne

16 OCT. 2020

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

Annexe

Titulaire	Liste	Secteur de format
JOSSO Selma	L'université ensemble	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
JANNIARD Sylvain	L'université ensemble	Lettres, sciences humaines et sociales
GOMEZ-MEJIA Gustavo	Portons tous les talents	Lettres, sciences humaines et sociales
LAMPITELLI Nicola	Autrement 2020	Lettres, sciences humaines et sociales
GEORGELIN Christine	L'université ensemble	Sciences et technologies
DUBREUIL Géraldine	Portons tous les talents	Sciences et technologies
LOUDIN Audrey	Portons tous les talents	Disciplines de santé